

TAX

DÉCLARATION D'IMPÔT DÉPOSÉE EN INDE ? **RESTEZ VIGILANTS !**

Le dépôt d'une déclaration d'impôt sur le revenu (IR) est un événement central dans le paysage financier des personnes imposables en Inde. Bien que la soumission de la déclaration témoigne du respect des obligations légales, le cheminement vers la responsabilité fiscale ne s'arrête pas là. Les considérations post-déclaration sont d'une importance capitale pour garantir l'exactitude, identifier les divergences et maintenir la transparence financière. Les détails non concordants de votre déclaration peuvent être rectifiés au moyen d'une déclaration de revenus révisée, comme l'autorise l'Income Tax Act (ITA). Toutefois, il est essentiel de respecter scrupuleusement le délai de dépôt d'une déclaration d'impôt sur le revenu révisée (Income Tax Return - ITR). La révision de l'ITR pour l'exercice 2022-23 peut être déposée avant le **31 décembre 2023**. Cet article examine les aspects cruciaux que les personnes imposables en Inde doivent garder à l'esprit après avoir déposé leur ITR, et voir s'il faut considérer une révision des revenus qu'ils ont déclarés.

Garantir l'exactitude des revenus

La précision de la déclaration des revenus constitue le fondement de la déclaration fiscale. La législation relative à l'IR impose une déclaration honnête et complète de toutes les sources de revenus, qui va au-delà du salaire et englobe les investissements, les revenus locatifs et les plus-values. Garantir la représentation exacte des revenus dans votre déclaration de revenus n'est pas seulement une question de conformité, c'est aussi indispensable pour se prémunir contre les pénalités et les conséquences juridiques. Une déclaration exacte permet non seulement au gouvernement d'évaluer avec précision les revenus du contribuable et l'impôt qu'il doit payer, mais aussi de se prémunir contre les requêtes relatives à l'IR. L'un de ces contrôles a posteriori consiste à réexaminer le Form 26AS, car il est possible que le contribuable ait modifié les données relatives à la retenue à la source lors de l'établissement de sa déclaration d'IR. Il en résulte un décalage entre les données révisées du Form 26AS et la déclaration de revenus initiale déposée par

le contribuable. Il est donc conseillé de révérifier le formulaire 26AS et de s'assurer que tous les revenus déclarés sont dûment harmonisés. Une déclaration inexacte, qu'elle soit délibérée ou accidentelle, peut avoir des conséquences pénales pour le contribuable.

Déclaration des actifs étrangers

Pour les contribuables disposant de revenus ou d'actifs à l'étranger, une déclaration correcte et complète est indispensable. Il est impératif de respecter les directives du Foreign Exchange Management Act (FEMA) concernant les flux de fonds et de déclarer méticuleusement tous les revenus, investissements et actifs étrangers dans la déclaration d'IR. La non-déclaration ou la déclaration partielle des avoirs étrangers entraîne des complications juridiques au titre de l'ITA et du Black Money Act.

En ce qui concerne la divulgation des actifs et des passifs dans l'ITR, il existe deux catégories d'informations :

- Dans le Schedule FA (Foreign Assets), le contribuable est tenu de déclarer les actifs étrangers et les revenus correspondants perçus jusqu'au 31 décembre et ;
- Dans le Schedule AL (Assets & Liabilities), tous les soldes des actifs indiens et étrangers au 31 mars doivent être déclarés.

Les différentes dates de déclaration susmentionnées prêtent à confusion et mènent à une inexactitude des valeurs déclarées. Il est donc conseillé de révérifier rapidement toutes les déclarations partielles ou les non-déclarations de revenus et d'actifs étrangers. Il convient également de noter que le gouvernement indien possède ou est en train d'obtenir ces informations des États étrangers par le biais d'échanges automatisés à intervalles réguliers.

Rapprochement avec le SFT

Conformément aux dispositions de la législation relative à l'IR, les entités spécifiées sont tenues de fournir à l'autorité chargée de l'IR un Statement of Financial Transaction (SFT) ou un compte déclarable

concernant des transactions financières spécifiées, ou tout compte déclarable enregistré/reconnu/maintenu par elles au cours de l'année financière. Ces transactions sont mises à la disposition du contribuable sur l'Income Tax Portal dans l'Annual Information Summary (AIS) et le Taxpayer Information Summary (TIS). Toute révision du SFT par les déclarants peut entraîner un décalage avec le revenu déclaré et, par conséquent, les autorités fiscales peuvent demander une clarification au titre de l'article 133 (6) de l'ITA. Une rapide vérification par recoupement avec l'AIS et le TIS constituera donc une garantie. Dans les cas où des divergences sont identifiées après le dépôt de la déclaration, le contribuable dispose d'un mécanisme lui permettant de rectifier les erreurs et de déposer une déclaration révisée.

Tenue méticuleuse des dossiers

Une gestion financière prudente repose sur une tenue méticuleuse des dossiers. La législation fiscale impose aux contribuables de conserver des documents financiers complets pendant une durée déterminée. Cela comprend les documents relatifs aux revenus, aux dépenses, aux déductions et aux investissements indiqués dans la déclaration d'impôt. Une conservation adéquate des documents sert de base à la justification des demandes lors d'évaluations ou d'audits potentiels. Différentes lois fixent la période de conservation des comptes/registres, allant de 5 à 10 ans. Dans quelques cas, les autorités fiscales ont réclamé la documentation pour des périodes antérieures, principalement les années de tenue manuelle des registres, telles que les années 2002-03 ou 2003-04, où la tenue des registres de l'ancienne période a été utile pour déposer la réponse à la demande en suspens. Il est donc conseillé de conserver des registres électroniques afin de pouvoir s'y référer à tout moment.

Adopter la transparence

L'ITA confère aux autorités fiscales le pouvoir d'examiner les déclarations fiscales pour en vérifier l'exactitude et la conformité. Pour se préparer à un éventuel contrôle, il est nécessaire de tenir des registres financiers transparents et précis. L'alignement de ces documents sur les informations présentées dans la déclaration de revenus garantit une procédure simplifiée en cas de contrôle de la déclaration de revenus du contribuable.

Déclarations fiscales actualisées

Le concept de déclaration actualisée a été introduit dans le budget de l'Union de 2022. Il permet aux contribuables de rectifier les erreurs commises dans leur déclaration d'impôt sur le revenu initial ou de donner une chance à ceux qui n'ont pas encore déposé leur déclaration d'IR.

Si un contribuable a déjà déposé son ITR, qu'il s'agisse d'une déclaration tardive ou d'une déclaration révisée, ou même s'il n'a pas déposé d'ITR pour une année d'évaluation spécifique, il a la possibilité de déposer une déclaration actualisée dans les 24 mois suivant la fin de cette année d'évaluation. Toutefois, cette option n'est applicable que si elle entraîne un paiement d'impôt supplémentaire au gouvernement. Il est important de noter qu'une déclaration actualisée ne peut pas être utilisée pour demander un remboursement d'impôt ou pour reporter les pertes.

Actuellement, l'option de produire une déclaration actualisée en utilisant le formulaire ITR-U est disponible pour l'exercice 2020-21 (Assessment Year 2021-22) jusqu'au 31 mars 2024.

Conclusion

Les considérations fiscales post-déclaration des payeurs d'impôts en Inde constituent un aspect essentiel de la responsabilité financière. Ces mesures, qui comprennent la déclaration précise des revenus, la déclaration des actifs globaux, le rapprochement avec la déclaration des transactions financières et la révision vigilante des déclarations de revenus, sont essentielles au maintien de l'exactitude, de la conformité et de la transparence financière. En prenant en compte ces aspects, les contribuables peuvent se conformer efficacement au système fiscal indien et réduire le risque de complications juridiques et financières.



Pankaj Aneja

Executive Partner, Taxation
pankaj.aneja@asa.in



Léa Parmentier

French Desk
lea.parmentier@asa.in

[Lien vers les autres articles](#)

* Destiné à l'usage exclusif des clients et du personnel du cabinet